

---

---

L'HONORABLE

**ADELARD GODBOUT**

et le

**PARTI LIBÉRAL**

assurent

● au cultivateur

● à l'ouvrier

● à l'industriel

● au commerçant

et

● aux jeunes

**LA SÉCURITÉ INDIVIDUELLE  
FAMILIALE ET SOCIALE**

dans une

**POLITIQUE DE BIEN COMMUN**

---

---

## POLITIQUE AGRICOLE

- 1) Crédit de production pour amélioration des bâtiments, du cheptel, de l'outillage.
- 2) Crédit pour l'établissement des fils de cultivateurs dans les régions nouvelles.
- 3) Stabilisation des prix agricoles au moyen de primes saisonnières.
- 4) Aide aux cultivateurs pour l'achat en commun de machinerie lourde.
- 5) Création de marchés publics et d'entrepôts pour la distribution des produits agricoles.
- 6) Drainage aux frais de la Province, de tous les grands cours d'eau, et coopération avec les groupements de cultivateurs pour le drainage systématique de nos terres arables.
- 7) Amplification de la politique de drainage souterrain.
- 8) Politique d'électrification rurale pour libérer les cultivateurs des charges de la construction des lignes et des risques de l'entreprise.
- 9) Subventions de l'Etat au transport des grains de l'ouest pour la nourriture du cheptel.
- 10) Recherches en vue de l'implantation de cultures nouvelles.
- 11) Etablissement de marchés agricoles permanents à l'étranger.
- 12) Création d'un "Conseil Consultatif d'agriculture".
- 13) Collaboration du ministère de l'agriculture à l'orientation des recherches et à la diffusion des résultats obtenus par les fermes expérimentales.

## COLONISATION

- 1) Crédit d'établissement aux colons.
- 2) Consolidation des paroisses déjà établies.
- 3) Institution méthodique des nouvelles paroisses.
- 4) Installation immédiate des services publics de première nécessité (écoles, chemins) dans les nouvelles paroisses.
- 5) Financement par l'Etat des travaux de début dans les nouvelles paroisses. Le colon recevra un salaire du gouvernement tant qu'il ne sera pas devenu un véritable cultivateur.

# SÉCURITÉ SOCIALE

**"L'arme la plus efficace contre le communisme"**

## Fondée sur...

- 1) Sécurité ouvrière
- 2) Sécurité agricole
- 3) Sécurité familiale
- 4) Développement de l'instruction
- 5) Protection de la santé publique

## Obtenue par...

une politique conforme à nos traditions et grâce à des revenus augmentés par :

- 1) l'exploitation plus rationnelle de nos richesses naturelles ;
- 2) le développement de la production agricole ;
- 3) le développement de nos industries manufacturières ;
- 4) le développement de nos ventes à l'étranger.

## Sécurité ouvrière

- 1) Liberté de l'affiliation syndicale et réduction des délais de reconnaissance syndicale.
- 2) Réforme de la Commission des relations ouvrières en vue de :
  - a) abréger les délais de la décision sur la légalité ou l'illégalité d'une grève.
  - b) libérer la Commission de toute ingérence politique.
  - c) améliorer les méthodes actuelles de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail.
- 3) Interdiction du recours en injonction dans une grève légale.
- 4) Code provincial du Travail en collaboration avec le Conseil Supérieur du Travail, après consultation des associations ouvrières et des syndicats.
- 5) Règlement du grave problème de la silicose et des autres maladies industrielles.
- 6) Encouragement aux plans de retraites ouvrières.
- 7) Secours aux chômeurs inadaptés.
- 8) Collaboration efficace à tout plan de sécurité contre le chômage.

## Sécurité familiale

- 1) Assurance-santé organisée conformément à nos traditions familiales et sociales.
- 2) Abaissement à 65 ans de l'âge requis pour l'obtention des pensions de vieillesse.
- 3) Augmentation des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles.
- 4) Augmentation des allocations aux mères nécessiteuses.
- 5) Révision du taux des allocations familiales pour donner justice à nos familles nombreuses.
- 6) Rétablissement de la politique libérale de la protection de l'enfance.
- 7) Système pratique de construction de logements à loyer modique.
- 8) Institution d'un crédit provincial d'habitations familiales pour faciliter l'accession à la propriété.

## Développement de l'instruction publique

- 1) Restitution intégrale aux commissions scolaires de leur autonomie.
- 2) Augmentation et uniformité de la contribution du gouvernement aux commissions scolaires, suivant des barèmes définis, pour la construction des écoles, en vue de diminuer les impôts prélevés par les municipalités.
- 3) Augmentation des subsides aux commissions scolaires de façon à ce que la province assume 90% des salaires des instituteurs et institutrices.
- 4) Rétablissement de l'autonomie des commissions scolaires de Québec et de Montréal par l'abolition des bills 8 et 9.
- 5) Bourses d'études pour l'enseignement technique-universitaire et l'enseignement technique spécialisé.
- 6) Organisation, sans ingérence politique d'un système provincial de prêt d'honneur pour les étudiants de l'enseignement universitaire et technique.
- 7) Développement du civisme par des octrois spéciaux aux municipalités paroissiales en vue de créer des centres civiques.

## POUR LES PÊCHEURS

- 1) Aide aux coopératives de pêcheurs et encouragement à la vente de produits de qualité.
- 2) Stabilisation des prix du poisson par un système de primes.
- 3) Aide au développement de nouvelles industries et à la vente de nouveaux produits de la pêche.
- 4) Réduction des frais d'entreposage, de réfrigération et de transport afin de compenser l'industrie pour son éloignement des grands centres.

## POLITIQUE FINANCIÈRE, FISCALE ET ADMINISTRATIVE

- 1) Abolition de la taxe de vente.
- 2) Adoption de méthodes de comptabilité en vue d'une présentation simple et exacte de la véritable situation des revenus et des dépenses de la province.
- 3) Réduction des dépenses inutiles d'administration du gouvernement Duplessis de façon à réduire la disproportion considérable qui existe entre les dépenses administratives de certaines provinces et celles du Québec.
- 4) Etude complète de la structure des taxes du Québec en vue d'une simplification et de l'élimination des taxes vexatoires.
- 5) Réduction à \$1.00 des permis de conducteurs d'automobiles.
- 6) Le parti libéral accepte le principe d'un système d'ententes financières avec le gouvernement fédéral, après discussion (v.g. révision du régime des impôts sur les successions) en vue de procurer à la province les moyens d'exécuter son programme de réformes sociales et économiques.

## PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- 1) L'assurance-santé en coopération avec le gouvernement central, la profession médicale et les associations d'assurance mutuelle.
- 2) Généralisation de l'assistance publique à certaines classes de malades qui en ont besoin.
- 3) Encouragement à la construction de nouveaux hôpitaux dans les centres régionaux.
- 4) Subventions aux hôpitaux pour l'achat d'équipement moderne.
- 5) Aide financière au personnel médical afin de lui permettre de se perfectionner en hygiène publique.

# POLITIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Exploitation de nos richesses naturelles de façon rationnelle et scientifique par la création de centres de recherches, libres de toute ingérence politique.

## POUR FAVORISER CETTE MISE EN VALEUR:

- 1) Développement des régions insuffisamment exploitées: Abitibi, Témiscamingue, Ungava, Nouveau-Québec.
- 2) Diminution de la fiscalité trop lourde qui grève nos exploitations minières.

## EXPANSION INDUSTRIELLE:

- 1) Prendre tous les moyens possibles pour que l'expansion industrielle se fasse au bénéfice de la province et dans la province. Les minerais et matières premières devront être traités par des industries situées dans la province autant que possible.
- 2) Encouragement à la formation de nouveaux centres industriels.
- 3) Aide aux industries artisanales.
- 4) Spécialisation de la main-d'oeuvre par le développement des écoles techniques, des centres d'apprentissage et d'orientation professionnelle, des écoles d'arts et métiers.
- 5) Création d'agences à l'étranger chargées de promouvoir l'industrie, le commerce et le tourisme québécois.

## VOIRIE

- 1) Plan directeur d'un réseau routier pour toute la province.
- 2) Demande de soumissions pour les travaux de voirie.
- 3) Développement des routes secondaires pour aider au progrès de nouveaux centres industriels.
- 4) Entretien d'hiver des grandes routes de communication aux frais de la province.
- 5) Contribution du gouvernement à la voirie des municipalités.

# FORÊTS et RICHESSES NATURELLES

BNQ



C 000 345 174

## FORÊTS

Il faut limiter l'exploitation de nos forêts au niveau de leur rendement réel.

## LÉS MOYENS:

- 1) Refonte du régime forestier et réglementation de la coupe et du reboisement d'une façon scientifique.
- 2) Restauration des terrains surexploités et dépouillés.
- 3) Amélioration des méthodes d'exploitation et d'aménagement des forêts par :
  - a) l'établissement d'industries diverses d'utilisation du bois ;
  - b) l'établissement de centres techniques pour favoriser l'exploitation de la forêt par les nôtres.
- 4) Protection systématique de la forêt par :
  - a) la généralisation des méthodes de sylviculture ;
  - b) l'éducation du public.
- 5) Mise en valeur de la forêt au profit du cultivateur et du colon par :
  - a) une politique de reboisement à laquelle les cultivateurs participeront ;
  - b) la conservation de réserves forestières cantonales pour les cultivateurs et colons ;
  - c) la disparition du favoritisme politique dans les concessions forestières.

## RICHESSES NATURELLES

- 1) Disparition des privilèges spéciaux et abusifs déjà accordés aux trusts.
- 2) Enquête sur les concessions de richesses naturelles faites par le gouvernement Duplessis.
- 3) Exploitation de toutes les richesses naturelles et particulièrement de celles du Nouveau-Québec au profit de toute la province.
- 4) Utilisation maxima de nos ressources hydro-électriques pour le développement industriel de la province.

## LES PRINCIPES DU

# PARTI LIBÉRAL

Le parti libéral est à l'avant-garde des réformes sociales. Il croit que la morale chrétienne et les principes démocratiques doivent être la règle des relations entre les individus et entre les peuples. Il enseigne que l'Etat et ses institutions n'existent que pour assurer le bien-être et la liberté de l'individu. Il est l'adversaire irréductible des doctrines et des régimes totalitaires, fascistes ou communistes, avoués ou dissimulés.

Le parti libéral concilie les aspirations individuelles des citoyens avec les exigences du gouvernement des peuples. Il estime que la famille est le milieu naturel dans lequel le citoyen peut le mieux se préparer à son rôle social. Voilà pourquoi sa politique se fonde sur la sécurité de la famille en même temps que sur la liberté de la personne.

Le parti libéral croit à certains droits inaliénables:

*Le droit à la propriété ;*

*Le droit à l'éducation ;*

*Le droit à un salaire raisonnable et familial ;*

*Le droit à la juste liberté d'opinion et d'expression ;*

*Le droit à la liberté d'association et d'entreprise ;*

*Le droit à l'égalité devant la loi.*

Le parti libéral soutient que dans une confédération, l'autonomie des gouvernements provinciaux et des administrations locales, — conseils municipaux, commissions scolaires, — dans l'ensemble du système administratif du pays, est essentielle à la gestion efficace des affaires publiques.

Le parti libéral cherche donc le bien de l'individu et de la famille dans la collectivité nationale.

## AUTONOMIE

Le parti libéral, défenseur traditionnel de l'autonomie provinciale, veut aussi restaurer les privilèges et les droits des municipalités, commissions scolaires, associations, coopératives et syndicats, dans le cadre des lois, que ces institutions reçoivent ou non des subventions provinciales.

